

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2024

15 octobre 2009

### SOMMAIRE

5M Europe S.A. ....	97151	J.D. Transports S.à r.l. ....	97135
Aboukir Maritime S.A. ....	97107	KCH Markt S.à r.l. ....	97129
A&B Patrimoine s.c.i. ....	97108	Kidolux S.A. ....	97148
AEIF LH Sub 04 S.à r.l. ....	97139	Les Résidences Pétrusse S.A. ....	97111
AEIF LH Sub 08 S.à r.l. ....	97143	L.H. Europe ....	97152
Arpio- Société Etrangère de Participation S.A. ....	97150	Lux Délices S.A. ....	97151
Association Bonne Foi, association sans but lucratif ....	97123	Mecaten S. à r.l. ....	97139
Attitude Studio Lux S.A. ....	97148	Nabors Finance Holdings S.à r.l. ....	97126
Audubon Europe S.à r.l. ....	97149	Nadais S. à r.l. ....	97135
BBEIF LH Sub 04 S.à r.l. ....	97139	Norinat S. à r.l. ....	97143
BBEIF LH Sub 08 S.à r.l. ....	97143	Patinvest S.A. ....	97107
Bossio S.à r.l. ....	97135	Pizza Milano ....	97142
Capitel S.A. ....	97106	Poseidon Investments S.A. ....	97149
C & G S.à r.l. ....	97125	Poseidon Investments S.A. ....	97149
Compagnie du Téléphone S.à r.l. ....	97147	Poseidon Investments S.A. ....	97149
Dan Four S.A. ....	97135	PVP Petrusse Venture Partners I S.A. ...	97106
Dan Four S.A. ....	97147	Quentin International S.A. ....	97148
Digro Gas Service ....	97107	RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No.1) S.à r.l. ....	97150
Duvoli s.à r.l. ....	97106	Silver Star S.A. ....	97150
Edmond de Rothschild Fund ....	97150	Springre S.à r.l. ....	97115
Electrotechnique du Luxembourg S.A. ...	97106	Star Shoes s.à r.l. ....	97149
Europa Aluminium S.à r.l. ....	97132	Third Continuation Investments S.A. ....	97128
Everest HFA Technologies ....	97111	United in Sports Management S.à r.l. ....	97152
Excell Life International S.A. ....	97108	Unlimited Fun S.A. ....	97148
Fretless Investments S.à r.l. ....	97132	VHC Capital Management S.A. ....	97147
Geovia Logistics S.A. ....	97143	Ycodis S.à r.l. ....	97126
Immobilière Four Tops S.A. ....	97148	Zadoc S.A. ....	97123
		ZAY A.G. ....	97125

**Capitel S.A., Société Anonyme,  
(anc. PVP Petrusse Venture Partners I S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.886.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 avril 2009*

- L'assemblée accepte la démission de la société AACO S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 10 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Karl LOUARN / Frédéric MONCEAU  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009126134/14.

(090152093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Electrotechnique du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.907.

—  
*Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 avril 2009:*

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs, pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat d'administrateur-délégué est reconduit pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

ELECTROTECHNIQUE DU LUXEMBOURG S.A.  
Cédric GEORG  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009126135/16.

(090152221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Duvoli s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 15, rue Chimay.  
R.C.S. Luxembourg B 145.149.

Société créée en deux mil neuf, le vingt-cinq février, par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage Suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur David OLIVIER, demeurant au 29, rue de la Gare, F-57190 FLORANGE . . . . .	20 parts
Monsieur François ERRIGO, demeurant au 17, Faubourg Rastenne, F-57330 HETTANGE GRANDE . . .	40 parts
Monsieur Paul ARANDA, demeurant 9, Allée du Green, F-42000 ST ETIENNE . . . . .	7 parts
Monsieur Eric CHENAUD, demeurant La Plaine, F-42450 SURY LE COMTAL . . . . .	11 parts
Monsieur Victor MOSER, né le 17.12.1969 à Rodalben (Allemagne) demeurant au 18, rue de Luxembourg, L-4391 PONTPIERRE . . . . .	40 parts
Total . . . . .	118 parts

Les associés se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Stéphane DUVIVIER de son poste de gérant administratif et de nommer Monsieur David OLIVIER, demeurant au 29, rue de la Gare, F-57190 FLORANGE seul et unique gérant, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour DUVOLI s.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009126283/24.

(090152048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Patinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 24 septembre 2009*

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

POUR PATINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009126138/15.

(090151013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Aboukir Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.126.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 16 juin 2009*

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2012 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Marc BOLAND / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126141/14.

(090152371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Digro Gas Service, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-7480 Tuntange, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.337.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

Wir, Guido Groetzner, geb. 19.07.1966 in Trier, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Härenwies 2 und Joachim Dimmig-Wolffs, geb. 07.03.1958, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Dreier 9a, haben noch Rücksprache mit unserem Steuerberater, Herrn Bernhard Munch, D-Konz folgenden Beschluss gefasst.

Die Firma Digro Gasservice GdbR, vertreten durch Herrn Guido Groetzner und Herrn Joachim Dimmig-Wolffs, gründet zum 01. November 2009 eine Niederlassung mit Sitz in L- 7480 Tuntange, 1 Rue de Luxembourg.

Die Bezeichnung der Niederlassung in Luxemburg ist Digro Gas Service mit Sitz 1, Rue de Luxembourg, 7480 Tuntange. Der Tätigkeitsbereich umfasst:

Heizung, Sanitär, Flüssiggas Service, Transporte von Flüssiggaslagerbehälter, Wartung an Gastanks

Geschäftsführer (Handlungsbevollmächtigt) für die Niederlassung in Luxemburg sind zum 01.04.2009 Herr Groetzner Guido, geboren am 19.07.1966 in Trier/ Deutschland, wohnhaft Härenwies 2, 54331 Pellingen / Deutschland und Herr Dimmig-Wolffs Joachim, geboren am 07.03.1958 in Neuerburg / Deutschland, wohnhaft Im Dreier 9 A, 54293 Trier / Deutschland bestellt worden. Jeder der beiden Geschäftsführer ist alleine Vertretungsberechtigt.

01.10.2009.

Freundliche Grüße

DIGRO Gas-Service

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Guido Groetzner / Joachim Dimmig-Wolffs

Référence de publication: 2009127091/25.

(090152596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Excell Life International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.132.

*Extrait - Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Compagnie, qui se tient au siège social, Avenue Monterey, n° 39 L-1010 Luxembourg, est ouverte le 09 juillet 2009 à 15H.*

*Nomination statutaire des administrateurs*

Conformément à la recommandation du Conseil d'Administration du 18 juin 2009, le Président propose:

- de reconduire Monsieur Paul MICHONNEAU comme administrateur délégué de la société, président du conseil d'administration,
  - de reconduire la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean-Léon MEUNIER et Monsieur Sylvain MATHIAS KIRSCH comme administrateurs de la société,
  - de nommer Monsieur Jordi CONEJOS (en remplacement de Monsieur Carlos TRALLERO NADAL démissionnaire) comme administrateur de la société,
  - de ne pas reconduire Monsieur Manuel GRANDES SANCHEZ comme administrateur de la société,
- pour une durée de cinq ans à partir de la présente Assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de l'an 2014.

*Deuxième résolution*

Unanimentement, l'Assemblée décide:

- de reconduire Monsieur Paul MICHONNEAU résidant Route d'Esch, n°114 à Luxembourg L-1453 comme administrateur délégué de la société, président du conseil d'administration,
  - de reconduire la société HEPTA CONSULT dont le siège est Z.A.I. de Bourmicht, n°5 à Bertrange L-8070 représentée par Monsieur Jean-Léon MEUNIER résidant au Rue de la colline, n°11a la à Habay-la-neuve B-6720 en Belgique et Monsieur Sylvain MATHIAS KIRSCH résidant à Beschwee, n°4 à Sandweiler comme administrateurs de la société,
  - de nommer Monsieur Jordi CONEJOS (en remplacement de Monsieur Carlos TRALLERO NADAL démissionnaire) résidant Rue Major, n°50 à Sant Joan Despi 08970 en Espagne comme administrateur de la société,
  - de ne pas reconduire Monsieur Manuel GRANDES SANCHEZ comme administrateur de la société,
- pour une période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de l'an 2014.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009126143/35.

(090152333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**A&B Patrimoine s.c.i., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9660 Insborn, 9, Bourwiss.

R.C.S. Luxembourg E 4.153.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Benoît DUPRIEZ, Ingénieur Civil, né à Ixelles (Belgique) le 28 novembre 1977 (matricule 19771128656), demeurant 45, Grand Rue L-9530 Wiltz, et

Annick, Nicole, Ghislaine, Marie, MAGERMANS, Comptable, née à Verviers (Belgique) le 22 mai 1976 (matricule 19760522522), demeurant 45, Grand Rue L-9530 Wiltz.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination "A&B Patrimoine s.c.i."

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle en faveur de tiers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de NEUNHAUSEN, il pourra être transféré en tout endroit de la commune par simple décision des gérants de la société.

## **Titre II - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), divisé en dix (10) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

**Art. 8.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé la société, le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle est tenu de les conserver.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

## **Titre III. Assemblée générale des associés, Administration**

**Art. 9.** Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

**Art. 10.** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

**Art. 11.** Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

**Art. 13.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 14.** Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

**Art. 17.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération du capital*

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les dix (10) parts comme suit:

- Annick MAGERMANS, prénommée . . . . . 5 parts sociales

- Benoît DUPRIEZ, prénommé . . . . . 5 parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale et décident ce qui suit:

1° de nommer comme gérant pour une durée illimitée:

- Annick, Nicole, Ghislaine, Marie, MAGERMANS, précitée.

2° de fixer le siège de la société à L-9660 INSENBORN, 9 BOURWISS.

3° La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Benoît Dupriez, Annick Magermans, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC/2009/38999. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 30 septembre 2009. Paul BETTINGEN.  
Référence de publication: 2009126163/127.  
(090152269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Les Résidences Pétrusse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.599.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2009.*

*Résolution 4.*

Les mandats des administrateurs venant à échéance sont reconduits pour la durée statutaire de sorte qu'ils prendront fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009126148/12.

(090152341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Everest HFA Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 148.321.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Julien Arthur FURST, administrateur, né à Mulhouse le 13 octobre 1979, demeurant à 73, ter rue Pasteur, à F-54590 Hussigny-Godbrange.

2) Madame Françoise GUILLEMONT, administrateur, née à Paris le 19 août 1954, demeurant à 16, rue des Templiers, à L-7343 Steinsel.

3) Monsieur Richard MARCK, gestionnaire de société, né à Thionville (F) le 9 octobre 1950, demeurant à 40, rue d'Alzingen, à L-3397 Roeser,

ici représenté par Madame Françoise GUILLEMONT, prénommée, en vertu de deux procurations lui délivrées le 23 septembre 2009.

4) B.C. GESELLSCHAFT SPF S. à r.l., une société ayant son siège à 40, rue d'Alzingen, à L-3397 ROESER, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-82733,

ici représentée par Madame Françoise GUILLEMONT, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 28 septembre 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Everest HFA Technologies"

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- la recherche de nouveaux modèles de calcul de prix d'actifs financiers,

- la recherche de stratégies d'achats/ventes de produits financiers,
- la recherche et le développement de systèmes informatiques innovants,
- le conseil en organisation et en systèmes d'informations liés au développement ainsi que le service informatique auprès des entreprises,

et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 350,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social ou sera repris l'identité exacte des actionnaires, leur adresse ainsi que le nombre total d'action détenu. Ce registre constituera le titre de propriété des actions.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions adoptées dans le cadre de ladite société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La cession des actions doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la société qu'après avoir été signifiée à cette dernière au moyen du dépôt d'un original de cet écrit au siège social contre remise par le conseil d'administration d'une attestation de ce dépôt.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement. Elles ne peuvent être transmises à des tiers, autres que les catégories visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires réunis en assemblée générale, représentant au moins les trois quarts du capital.

Ce consentement est sollicité dans les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 8.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 9.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé pour la première fois lors de l'assemblée générale tenue directement après la clôture des statuts.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 28 mars de chaque année à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 28 mars 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Richard MARCK prénommé: une action . . . . .	1
Monsieur Julien Arthur FURST prénommé: une action . . . . .	1
Madame Françoise GUILLEMONT prénommé: une action . . . . .	1
B.C. Gesellschaft SPF S.à r.l. précitée: quatre vingt dix sept actions . . . . .	97
TOTAL: CENT actions . . . . .	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces d'un montant total de TRENTE CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) un et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Julien Arthur FURST, administrateur, né à Mulhouse le 13 octobre 1979, demeurant à 73, ter rue Pasteur, à F-54590 Hussigny-Godbrange.
2. Monsieur Michel DENIZOT, directeur, né à Paris, le 2 novembre 1955, demeurant à L-2628 Luxembourg-Bonnevoie, 78, rue des Trévires.
3. Monsieur Richard MARCK, gestionnaire de société, né à Thionville (F) le 9 octobre 1950, demeurant à 40, rue d'Alzingen, à L-3397 Roeser.

*Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pierre HAMEL, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 3 juin 1949, demeurant à L-2343 Luxembourg, 57, rue des Pommiers.

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013, Monsieur Julien Arthur FURST, prénommé, pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé au 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A. FURST - F. GUILLEMONT - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le premier octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126158/188.

(090151880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Springre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.329.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Keimpe Reitsma, born in Leiden (The Netherlands) on 12 June 1956 with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg represented by Mrs Deborah BUFFONE, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 2<sup>nd</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Springre S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Keimpe Reitsma, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

1.1 Noel Mc Cormack, born in Baile Atha Cliath /Dublin (Ireland) on 12 December 1952 with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

1.2. Danielle Buche, born in Saint-Mard (Belgium) on 13 June 1970, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

1.3. Keimpe Reitsma, born in Leiden (The Netherlands) on 12 June 1956, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Keimpe Reitsma, né à Leiden (Pays-Bas) le 12 juin 1956, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ici représentée par Madame Deborah BUFFONE, employée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Springre S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Keimpe REITSMA, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.100,- EUR.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 Noël Mc Cormack, né à Baile Atha Cliath /Dublin (Irlande) le 12 décembre 1952, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

1.2. Danielle Buche, né à Saint-Mard (Belgique) le 13 Juin 1970, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

1.3. Keimpe Reitsma, né à Leiden (Pays-Bas) le 12 juin 1956, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Keimpe Reitsma, Paul Decker

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36394. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126161/440.

(090152203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Zadoc S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.426.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22.05.2009 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZWAANS Ingrid, J.C., Rode Dreef 53, B-2970 Schilde, MUIJRES Marc, Kleine Kauwenberg 1, B-2000 Anvers, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126292/16.

(090151807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Association Bonne Foi, association sans but lucratif.**

Siège social: L-6450 Echternach, 122, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.095.

—  
STATUTS

Les soussignés membres fondateurs:

Madame NACK - NGO NSOLA Rachel Elisabeth, demeurant à L-6450 Echternach, Rue de Luxembourg, 122, sans profession, de nationalité néerlandaise;

Monsieur NACK - Moise Emmanuel, demeurant à L-6450 Echternach, Rue de Luxembourg, 122, opérateur mécanique, de nationalité néerlandaise;

Madame LOUDUN Franciane, L-3253 Bettembourg, Rue de Luxembourg, 66, assistante maternelle, de nationalité française;

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination: Association Bonne Foi, association sans but lucratif, en abrégé A.B.F. asbl.

Elle a son siège à 122, Route de Luxembourg, L-6450 Echternach,

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Lancer des campagnes d'information et de récolte de dons afin de favoriser l'accès à l'eau potable dans les villages et régions d'Afrique choisis par l'association;
- Regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à mettre en route des projets de développement en Afrique et au Cameroun en particulier,
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des membres en général;
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique des membres de façon à contribuer à leur intégration au Luxembourg et à leur participation à la vie publique.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées. Il en est de même pour les membres donateurs.

**Art. 8.** La cotisation annuelle pour les membres et pour les membres donateurs est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 150 euros par année.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont consignées dans un registre. Les membres et les tiers pourront le consulter sur simple demande.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de un à six autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable par les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les membres dans son absence ou par délégation.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale. Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires choisie par l'assemblée générale ou la dissolution de l'association est décidée.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les recettes des activités de l'association

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Echternach, le 23 août 2009.

Nack Elisabeth / Nack Moïse / Loudun

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2009126168/105.

(090152084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**C & G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3397 Roeser, 16, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 147.375.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009126180/14.

(090152335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**ZAY A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.000.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mil neuf, le seize septembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Stefan VAN DAMME, administrateur de sociétés, né à Uccle (B), le 28 juin 1957, demeurant à B-1410 Waterloo, 69, avenue des Sorbiers.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme "ZAY AG", avec siège à L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle, (RCS Luxembourg No B 94.000), constituée suivant acte notarié du 25 juin 1999, publié au Mémorial C No 747 du 8 octobre 1999.

- que le comparant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.

- qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
  - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
- Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VAN DAMME, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10997. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 22 septembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009126274/35.

(090152395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Ycodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126253/10.

(090151842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Nabors Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 462.221.176,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.264.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nabors Hungary Group Financing Kft., a private limited liability company incorporated under the laws of Hungary, having its registered address at 2161 Csomad, Akacos utca 12, Hungary, registered with the Hungarian trade and companies register, under number Cg-13-09-129115,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on July 13, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "NABORS FINANCE HOLDINGS S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary public residing in Luxembourg, dated June 26<sup>th</sup>, 2009, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri BECK, prenamed, on July 13, 2009, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at four hundred and sixty-two million, two hundred and thirty-eight thousand, six hundred and seventy-three US Dollars (USD 462,238,673.-) represented by four hundred and sixty-two million, two

hundred and thirty-eight thousand, six hundred and seventy-three (462,238,673) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and are owned as follows:

NABORS HUNGARY GROUP FINANCING Kft., prenamed: . . . . .	462,221,176
NABORS FINANCE HOLDINGS S.a r.l.: . . . . .	17,497
Total: . . . . .	462,238,673

Accordingly, four hundred and sixty-two million, two hundred and twenty-one thousand, one hundred and seventy-six (462,221,176) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining seventeen thousand, four hundred and ninety-seven (17,497) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The voting shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by seventeen thousand, four hundred and ninety-seven US Dollars (USD 17,497.-), in order to decrease it from its present amount of four hundred and sixty-two million, two hundred and thirty-eight thousand, six hundred and seventy-three US Dollars (USD 462,238,673.-) to four hundred and sixty-two million, two hundred and twenty-one thousand, one hundred and seventy-six US Dollars (USD 462,221,176.-), through the cancellation of seventeen thousand, four hundred and ninety-seven (17,497) shares currently held by the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, the voting shareholder resolved to amend therefore article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at four hundred and sixty-two million, two hundred and twenty-one thousand, one hundred and seventy-six US Dollars (USD 462,221,176.-) represented by four hundred and sixty-two million, two hundred and twenty-one thousand, one hundred and seventy-six (462,221,176) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up. "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nabors Hungary Group Financing Kft., une société constituée sous les lois de Hongrie, ayant son siège social au 2161 Csomad, Akacos utca 12, Hongrie, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Hongrie, sous le numéro Cg-13-09-129115,

ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "NABORS FINANCE HOLDINGS S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 2009, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri BECK, prénommé, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt et un mille cent soixante-seize US Dollars (USD 462.221.176.-) représenté par quatre cent soixante-deux millions deux cent trente-huit mille six

cent soixante-treize (462.238.673) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD chacune), détenues comme ci-après:

NABORS HUNGARY GROUP FINANCING Kft., prenamed: . . . . .	462.221.176
NABORS FINANCE HOLDINGS S.a r.l.: . . . . .	17.497
Total: . . . . .	462.238.673

Par conséquent, quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt-et-un mille cent soixante-seize (462.221.176) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, sont présentes ou représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Etant donné que les dix-sept mille quatre-cent quatre-vingt-dix-sept (17.497) parts sociales restantes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont détenues par la Société et n'emportent donc aucun droit de vote, les parts présentes ou représentées constituent cent pour cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée a décidé de diminuer le capital social à concurrence de dix-sept mille quatre-cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars (USD 17.497,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-deux millions deux cent trente-huit mille six cent soixante-treize US Dollars (USD 462.238.673,-) à quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt-et-un mille cent soixante-seize US Dollars (USD 462.221.176,-), par annulation de l'entièreté des parts sociales détenues par la Société.

*Seconde résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt et un mille cent soixante-seize US Dollars (USD 462.221.176,-) représenté par cent quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt et un mille cent soixante-seize (462.221.176) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2009. Relation: ECH/2009/988. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009126256/121.

(090152323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Third Continuation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126254/10.

(090152295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**KCH Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.489.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of September

Before us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"KENMORE CARE HOMES S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 117 155,

here represented by Mr Keith Norman, company director, with professional address at 33, Castle Street, EH2 3DN Edinburgh, United Kingdom,

acting in its capacity as sole manager of said company with single signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "KCH Markt S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 134 489) incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, on 22 November 2007 under the name of LuxCo 70 S.à r.l., its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") was made on 17 January 2008, number 123.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, enacted on 30 January 2009, which amendment deed was published in the Mémorial on 11 March 2009, number 533.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company, the meeting of the sole shareholder, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1) To increase the Company's subscribed share capital by an amount of Four Million Ninety-Four Thousand Euros (4,094,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) divided into Five Hundred (500) shares having each a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) to an amount of Four Million One Hundred and Six Thousand Five Hundred Euros (4,106,500.- EUR) to be divided into One Hundred and Sixty-Four Thousand Two Hundred and Sixty Shares (164,260 shares) with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) each, by the issuance of One Hundred and Sixty-Three Thousand Seven Hundred and Sixty (163,760) new additional shares with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares.

2) Subscription of the new issued shares by the current sole shareholder "KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", with registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and payment of each such new issued share by conversion into capital of an outstanding loan and related accrued interest of an amount of Four Million Ninety-Three Thousand Nine Hundred Ninety Euros and Sixteen Cents (4,093,990.16 EUR) which the prenamed subscriber still maintains, as of today, against the Company, and by contribution in cash of an amount of Nine Euros and Eighty-Four Cents (9.84 EUR).

3) Amendment of Article six of the Company's by-laws.

4) Miscellaneous.

After duly considering the items of the agenda the sole shareholder resolves:

*First resolution*

To increase the Company's subscribed share capital by an amount of Four Million Ninety-Four Thousand Euros (4,094,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) divided into Five Hundred (500) shares having each a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) to an amount of Four Million One Hundred and Six Thousand Five Hundred Euros (4,106,500.- EUR) to be divided into One Hundred and Sixty-Four Thousand Two Hundred and Sixty Shares (164,260 shares) with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) each, by the issuance of One Hundred and Sixty-Three Thousand Seven Hundred and Sixty (163,760) new additional shares with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Such new One Hundred and Sixty-Three Thousand Seven Hundred and Sixty (163,760) additional shares with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) each, have been entirely subscribed by the sole shareholder, the company "KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", prenamed and entirely paid up by the same, by way of a contribution in kind of a claim held by it against the Company and consisting in a outstanding shareholder's loan and related accrued interest of an amount of Four Million Ninety-Three Thousand Nine Hundred and Ninety Euros and Sixteen Cents (4,093,990.16 EUR), and by way of contribution in cash of an amount of Nine Euros and Eighty-Four Cents (9.84 EUR).

The above mentioned subscriber, through its proxy holder, declares that each new share issued has been entirely paid up, proof of which has been given to the undersigned notary by a report, dated September 22<sup>nd</sup>, 2009, of "KPMG Audit, S.à r.l.", réviseurs d'entreprises, with registered office at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies.

Said report which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities comes to the following conclusions:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par issued in consideration.

KPMG Audit, S.à r.l., Independent Auditors" (signed: Jane WILKINSON)

Furthermore the subscriber declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Loan to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Loan to the Company.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to replace the existing Article 6 of the Company's Articles of Incorporation with the following new paragraph in order to reflect the increase of the issued corporate capital:

**Art. 6.** "The subscribed capital of the Company is fixed at of Four Million One Hundred and Six Thousand Five Hundred Euros (4,106,500.- EUR) divided into One Hundred and Sixty-Four Thousand Two Hundred and Sixty Shares (164,260 shares) with a par value of Twenty-Five Euros (25.- EUR) each."

#### *Costs and Expenses*

Any costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to amount to EUR 3,300.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a German version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.**

Im Jahr zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten September.

Vor uns, Maitre Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„KENMORE CARE HOMES S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 1, Allee Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 117 155,

hier vertreten durch Herrn Keith Notman, Gesellschaftsdirektor, berufsansässig in 33, Castle Street, EH2 3DN Edinburgh (Vereintes Königreich),

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der oben genannten Gesellschaft mit Einzel Vertretungsbefugnis.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „KCH Markt S.à r.l." (die „Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 1 allée Scheffer, L-2520 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 134 489), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Me Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 22. November 2007 unter dem Namen LuxCo 70 S.à r.l., welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial") unter der Nummer 123 am 17. Januar 2008, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer durch Me Gérard Lecuit, Notar mir Amtssitz in Luxemburg am 30. Januar 2009 erstellten Urkunde, welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 11 März 2009, unter der Nummer 533, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, stellt fest, dass die gegenwärtige Versammlung des alleinigen Gesellschafters ordnungsgemäß besetzt ist und daher rechtmäßig über die folgende Tagesordnung befinden kann.

#### *Tagesordnung*

1) Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von Vier Millionen vierundneunzigtausend Euro (4.094.000.- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-) eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25.- EUR) auf den Betrag von Vier Millionen einhundertundsechstausendfünfhundert Euro (4.106.500.- EUR) zubringen, eingeteilt in einhundertvierundsechzigtausendzweihundert-

sechzig (164.260) Geschäftsanteile von je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von einhundertdreiundsechzigtausendsiebenhundertsechzig (163.760) neuen zusätzlichen Geschäftsanteilen, mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bereits bestehenden Geschäftsanteile.

2) Zeichnung der neuen ausgegebenen Geschäftsanteile durch den alleinigen bestehenden Gesellschafter „KENMORE CARE HOMES S.à r.l.“, mit Gesellschaftssitz in 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, und Einzahlung derselben neuen ausgegebenen Geschäftsanteile durch den vorgezeichneten Gesellschafter gegen Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer noch offen stehenden Schuldforderung mit verbundenen fälligen Zinsen in Höhe von Vier Millionen dreiundneunzigtausendneunhundertneunzig Euro und Sechzehn Cents (4.093.990,16 EUR) die derselbe Zeichner derzeit noch gegen die Gesellschaft besitzt und einer Bareinzahlung ins Gesellschaftskapital von Neun Euro und vierundachtzig Cents (9,84 EUR).

3) Abänderung von Artikel sechs der Gesellschaftssatzung.

4) Verschiedenes.

Nach Beratung über die Tagesordnungspunkte hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Aufstockung des Stammkapitals in Höhe von Vier Millionen vierundneunzigtausend Euro (4.094.000,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von Zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,-EUR) auf den Betrag von Vier Millionen einhundertundsechstausendfünfhundert Euro (4.106.500,- EUR) zubringen, eingeteilt in eingeteilt in einhundertvierundsechzigtausend-zweihundertsechzig (164.260) Geschäftsanteile von je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) zu erhöhen durch die Ausgabe von Ausgabe von einhundertdreiund-sechzigtausendsiebenhundertsechzig (163.760) neuen zusätzlichen Geschäftsanteilen, mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bereits bestehenden Geschäftsanteile, die alle mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bestehenden Geschäftsanteile und ab dem Datum des vorliegenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters ein Anrecht auf Dividende gewähren.

Diese einhundertdreiundsechzigtausendsiebenhundertsechzig (163.760) neuen zusätzlichen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je Fünfundzwanzig EURO (25,- EUR) wurden alle durch den alleinigen Gesellschafter „KENMORE CARE HOMES S.à r.l.“, vorgeannt, gezeichnet und ebenso vollständig eingezahlt durch Einverleibung ins Gesellschaftskapital einer Sacheinlage bestehend aus einer, noch von und zu Lasten der Gesellschaft gegenwärtigen Schuldforderung mit den verbundenen fälligen Zinsen in einer Gesamthöhe von Vier Millionen dreiundneunzigtausend- neunhundertneunzig Euro und Sechzehn Cents (4.093.990,16 EUR) die derselbe Zeichner derzeit noch gegen die Gesellschaft besitzt in der Form eines zwischen ihr und dem Gesellschafter „KENMORE CARE HOMES S.à r.l.“ abgeschlossenes Darlehens und einer Bareinzahlung ins Gesellschaftskapital von Neun Euro und vierundachtzig Cents (9,84 EUR).

Der oben erwähnte Zeichner, durch seinen vorgeannten Vertreter, erklärt dass jeder dieser neuen Geschäftsanteile voll und ganz eingezahlt wurden, so dass der Gesellschaft der Betrag von Vier Millionen vierundneunzigtausend Euro (4.094.000,- EUR) zur freien Verfügung steht, so wies dem unterzeichneten Notar an Hand eines, am 23. September 2009 durch „KPMG Audit, S.à r.l.“, Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, erstellten Berichts, gemäss den Bestimmungen des Artikels 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, erbracht wurde.

Besagter Bericht, welcher gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt, kommt in Englischer Sprache zur folgenden Schlussfolgerung:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.

KPMG Audit, S.à r.l., Independant Auditors" (signed: Jane WILKINSON)

Des Weiteren erklärte der Zeichner, dass der freien, vollständigen und uneingeschränkten Übertragung des Darlehens an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht und dass jegliche Formalitäten, einschließlich jeglicher Bekanntmachungen und Eintragungen, die zur rechtsgültigen Übertragung des Darlehens an die Gesellschaft erforderlich sind, getätigt worden sind.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 6 der Satzung durch den folgenden neuen Text zu ersetzen, um der vorgetätigten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen:

**Art. 6.** „Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beträgt Vier Millionen einhundertundsechstausend-fünfhundert Euro (4.106.500,- EUR), eingeteilt in Einhundertvierundsechzigtausend-zweihundertsechzig (164.260) Geschäftsanteile von je einem Nennwert von Fünfundzwanzig Euro (25,- EUR)“

#### *Kosten und Ausgaben*

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf zirka 3.300,- EUR geschätzt.

Worüber, diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten, Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit diesem unterzeichnet worden.

Gezeichnet: P. DECKER, K. NOTMAN

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38732. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. September 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126265/183.

(090152403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
3. Le nombre des gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
6. M. Thomas Paul ALBER, administrateur de sociétés, né à Bridgeport (Etats-Unis d'Amérique) le 17 août 1960, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
7. M. Hythem EL-NAZER, administrateur de sociétés, né au Caire (Egypte) le 13 juillet 1978, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, 200, Clarendon Street, 56<sup>ème</sup> étage (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127167/28.

(090152988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- (1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 095,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103 096,

(3) Mr Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER, chartered surveyor, with professional address at Lower Hayne Farm, Marsh Road, Shabbington, Buckinghamshire HP18 PHF,

all represented by Mrs Maud MARTIN, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies, hereto annexed.

The above named persons are the shareholders of "Europa Aluminium S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée' with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.024 (the "Company"), incorporated by public deed of the undersigned notary on November 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3014 of December 28, 2007. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2984 of December 18, 2009.

The above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, request the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of ninety-six thousand two hundred Pounds Sterling (96,200.- GBP) so as to raise it from its present amount of two hundred and forty thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (240,980.- GBP) up to an amount of three hundred and thirty-seven thousand one hundred and eighty Pounds Sterling (337,180.- GBP) by the issue of four thousand eight hundred and ten (4,810) new additional shares, having each a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP).

#### *Subscription and Payment:*

All the new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", prenamed . . . . .	3,848 Class A
2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prenamed . . . . .	188 Class A 293 Class C
3) Mr Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER prenamed . . . . .	147 Class B 334 Class C

The amount of ninety-six thousand two hundred Pounds Sterling (96,200.- GBP) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary..

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 7 first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

" **Art. 7. Capital.** The capital is set at three hundred and thirty-seven thousand one hundred and eighty Pounds Sterling (337,180.- GBP), represented by:

- fourteen thousand one hundred and forty-seven (14,147) class A shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "A Shares");

- five hundred and fourteen (514) class B shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "B Shares"); and

- two thousand one hundred and ninety-eight (2,198) class C shares of a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each (the "C Shares")."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the proxy holder of the above appearing persons, known to the notary by first and surname, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 095,

(2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103 096et

(3) Monsieur Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER, expert immobilier, avec adresse professionnelle à Lower Hayne Farm, Marsh Road, Shabbington, Buckinghamshire HP18 PHF,

tous représentés par Madame Maud MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Lesquels comparants sont tous associés de "Europa Aluminium S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 134.024 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3014 du 28 décembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2984 du 18 décembre 2009.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-seize mille deux cents livres sterling (96.200,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (240.980,- GBP) jusqu'à un montant de trois cent trente-sept mille cent quatre-vingts livres sterling (337.180,- GBP) par l'émission de quatre mille huit cent dix (4.810) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

#### Souscription et Paiement

Toutes les nouvelles parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1) "Europa Real Estate II S.à r.l.", prédésignée . . . . .	3,848 classe A
2) "Europa Real Estate II US S.à r.l.", prédésignée . . . . .	188 classe A 293 classe C
3) Monsieur Matthew Patrick Lloyd CHICHESTER prédésignée . . . . .	147 classe B 334 classe C

La somme de quatre-vingt-seize mille deux cents livres sterling (96.200,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7, premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 7. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-sept mille cent quatre-vingts Livres Sterling (337.180,- GBP), divisé en:

- quatorze mille cente quarante-sept (14.147) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts A");

- cinq cent quatorze (514) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts B"); et

- deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (2.198) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts C")."

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg à la date tel que mentionné au début du présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11273. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126259/134.

(090152135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Nadais S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bossio S.à r.l.).**

Siège social: L-4570 Niedercorn, 18, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 90.812.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juillet 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009126623/14.

(090152384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**J.D. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Differdange, 2, rue du Mathendal.

R.C.S. Luxembourg B 28.288.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4520 DIFFERDANGE, 30 septembre 2009.

Monsieur Jousten Ferdinand

Gérant

Référence de publication: 2009126567/12.

(090151870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Dan Four S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.601.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of August.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) DAN FOUR S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B145601, which was incorporated by Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on March 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 859 of April 22, 2009.

There appeared:

BERLIOZ INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) having its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B68608 (The Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional residence in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following.

- I. That all shares representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Waiver of the convening notice.
2. Acknowledgement of the report of the board of directors of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).
3. Acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law.
4. Acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished.
5. Approval of the merger proposal published in the Mémorial C n° 1330 of July 10, 2009 (The Merger Proposal).
6. Acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposal.
7. Miscellaneous.

- III. That the provisions of the Law relating the mergers have been respected as follows:

(i) On 25<sup>th</sup> June, 2009, the board of directors of the company DAN FOUR S.A., prenamed (the Absorbing Company) and on 18<sup>th</sup> June 2009, the board of directors of the company DANTWO Aps, with registered office in DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21,1, Denmark, with a share capital of EUR 31,017,000 (thirty-one million and seventeen thousand Euro) (the Absorbed Company), decided to approve the Merger proposal providing for the merger by absorption of the Company DANTWO Aps by the company DAN FOUR S.A. in accordance with the article 261 of the Law. The merger proposal has been published in the Mémorial C, number 1330, dated July 10, 2009, in accordance with article 265 of the Law. The Directors of the Company, on June 18, 2009, have issued a report made available to the Sole Shareholder, and in accordance with article 266 of the Law, H.R.T. Révisions S.A., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by decision of the directors of the company dated June 8, 2009, has also issued a report on July 31, 2009, made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(ii) The Merger proposal, the interim audited accounts as well as the reports of the directors of the company have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting.

- IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the board of directors of the Company prescribed by article 265 of the law. Such report, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the notary will remain here annexed to be formalised.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the law. Such report, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the notary will remain here annexed to be formalised.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal as published in the Memorial C, number 1330, dated July 10, 2009.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder of the absorbed company who is also the sole shareholder of the absorbing company will not receive any additional shares of the Absorbing

Company, but that the net asset value of the Company will be added to the free distributable reserves of the Absorbing Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that completion of the merger has been subject to the approval of the Merger Proposal by an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Absorbed Company on the August 18, 2009 and to considerate expressly that, from an accountant point of view, the merger has been take effect between the merging companies as from the 1<sup>st</sup> July 2009 (The Effective Date).

The meeting states that the buildings located in Paris, 173, boulevard Saint Germain, and 112, rue Rivoli, belonging to DANTWO Aps, prenamed, are to be transcribed at the name of the company DAN FOUR S.A., prenamed.

The Board of Directors is authorized to proceed to the said transcription.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand one hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de DAN FOUR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145601, qui a été constituée par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 22 avril 2009.

#### *A comparu:*

BERLIOZ INVESTMENT S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68608 (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à l'Assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
  2. Approbation du rapport du conseil d'Administration établi conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales).
  3. Approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.
  4. Constatation de l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur Commerciales.
  5. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C, n° 1330 du 10 juillet 2009 (le Projet de fusion).
  6. Constatation de la date d'entrée en vigueur de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion.
  7. Divers.
- III. Que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant les fusions ont été respectées comme suit:
- (i) Le 25 juin 2009, le conseil d'administration de la société DAN FOUR S.A., (la Société Absorbante) et le 18 juin 2009, le conseil d'Administration de la société DANTWO Aps, avec siège social à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21, 1, Danemark, ayant un capital social de EUR 31.017.000 (trente et un millions dix-sept mille euros) (la Société Absorbée) ont décidé tous les deux d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la société

DANTWO Aps par la société DAN FOUR S.A., conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 1330 du 10 juillet 2009, conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les Administrateurs des sociétés ont émis un rapport le 18 juin 2009 qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, H.R.T. Révisions SA, qui a été nommé comme expert indépendant sur décision des Administrateurs de la Sociétés le 08 juin 2009, a également émis un rapport en date du 31 juillet 2009, qui a été mis à disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront annexés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Le Projet de Fusion, les comptes intérimaires audités, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Ces faites exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du Capital Social étant représenté à l'a présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte du rapport du Conseil d'Administration de la société établi conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte du rapport de l'Expert Indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été dûment accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, numéro 1330 du 10 juillet 2009.

L'Assemblée prend acte que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique de la société absorbée qui est également l'associé unique de la société absorbante ne recevra pas d'actions supplémentaires de la Société Absorbante, mais que la valeur d'inventaire nette de la Société sera ajoutée aux réserves librement distribuables de la Société Absorbante.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que la réalisation de la fusion a été soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'Assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbée en date du 18 août 2009 et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2009. (la Date d'Entrée en Vigueur).

L'Assemblée constate en outre que les immeubles sis à Paris, 173, boulevard Saint Germain, et 112, rue Rivoli, appartenant à la société DANTWO Aps, préqualifiée, sont à transcrire au nom de la société DAN FOUR S.A.. préqualifiée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder à la transcription y afférente.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE/2009/3084. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126261/177.

(090152325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Mecaten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126563/10.

(090151971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BBEIF LH Sub 04 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.799.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129 159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 04 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132 778, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 16 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 490 on 26 February 2008. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 04 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 04 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 04 S.à r.l..

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all related publication or registration formalities.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of three million eight hundred and eighty two thousand one hundred and three pounds and sixty five pence (GBP 3,882,103.65) towards the Company, said Contribution being valued at four million nine hundred and thirty one thousand and thirty eight euro (EUR 4,931,038.00), it being understood that an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of four million nine hundred and twenty eight thousand five hundred and thirty eight euro (EUR 4,928,538.00) shall be allocated to the share premium account.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129 159, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 778, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 26 février 2008 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 04 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 04 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 04 S.à r.l..

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi a Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 2,500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15,000 (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'"Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt deux milles cent trois livres sterling (GBP 3,882,103.65) envers la Société, l'Apport évalué à quatre millions neuf cent trente et un milles trente huit euro (EUR 4,931,038.00),

dont EUR 2,500.- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de quatre millions neuf cent vingt-huit milles cinq cent trente huit euro (EUR 4,928,538.00) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mme Esther Sabokat de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.DECKER, M.MAYER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38700. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126264/176.

(090152396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

#### **Pizza Milano, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 15, rue Nicolas Marthä.

R.C.S. Luxembourg B 140.927.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juillet 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2009.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2009126621/13.

(090152375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**AEIF LH Sub 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BBEIF LH Sub 08 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 145.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009126626/14.

(090152407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Norinat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 106.258.

*Assemblée générale extraordinaire du 03/11/ 2008*

L'an deux mille huit, le 3 novembre 2008

1. Monsieur Norbert Rippinger, ouvrier, né à Luxembourg , le 14 décembre 1966, demeurant à L-1221 Luxembourg, 61, rue de Beggen,

2. Monsieur Jean-Marie Rippinger, retraité, né à Luxembourg, le 22 septembre 1939, demeurant à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent,

3. Monsieur Tobias Von Neubronner, employé privé, né à Bad-Godesberg (D), le 28 juin 1968, demeurant à L-4996 Schouweiler, 27, rue Centrale,

Les associés de la société à responsabilité limitée Norinat S.à r.l, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDRES, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 février 2005

ont constitué une assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

*Changement de siège social:*

1. Le siège social du société se trouve à: 84, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 03/11/ 2008.

Monsieur Norbert Rippinger / Monsieur Jean-Marie Rippinger  
/ Monsieur Tobias Von Neubronner.

Référence de publication: 2009127113/6588/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09244. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090152531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.532.

In the year two thousand nine, on the second day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GEOVIA LOGISTICS S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

incorporated in the form of a société anonyme by a deed of Mr Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 27 April 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1280 on June 27, 2007

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 127.532

The meeting was opened at 5.00 p.m. and was presided by Mr Richard TROJAN, lawyer, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, professionally residing at Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elected as scrutineer Ms Kathya WRIGHT, private employee, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Deletion of the categories of shares
- 2.- Amendment of Article 5.1. of the articles of incorporation
- 3.- Deletion of Art 6.6. and renumbering of the following points of this article.
- 4.- Modify Articles 7.1; 7.2.; 7.3.1.; 7.3.2.; 8.1.; and the last paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation
- 5.- Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to cancel all the categories of shares and decides to amend subsequently article 5.1 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 5.1.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred and twelve thousand five hundred Euros (EUR 412,500.-) represented by forty one thousand two hundred and fifty (41,250) Shares (the "Shares"), of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each."

#### *Second resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to delete Art. 6.6. and decides subsequently to renumber of the following points of this article.

#### *Third resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to amend the following articles 7.1; 7.2.; 7.3.1.; 7.3.2.; 8.1.; and the last paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

#### **Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

"7.1 The directors shall be no more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors shall be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3.1 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.3.2 In the event of a vacancy of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors shall appoint a new Director."

"8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among them. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the Board of Directors."

" **Art. 11. (Last paragraph).** The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors but only within the limits of such power."

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting acknowledges and approves the share transfer from Geopark SA to IS Projects Two following the execution of a share purchase agreement dated 30 June 2009 (the "Share Purchase Agreement") between Geopark SA, a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 1, rue

de La Chapelle, L-1325 Luxembourg and IS Projects Two S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, whereby Geopark sold to IS Projects Two S.à r.l. all its shares held in the Company to IS Projects Two, making IS PROJECTS Two Sàrl the sole shareholder.

*Fifth resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting confirms for a period of six (6) years as directors of the Company:

a.- Mr Stephen LAWRENCE, director, born in London on January 11<sup>th</sup>, 1961, residing professionally in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

b.- Mr Pii KETVEL, director, born in Helsinki on June 4<sup>th</sup>, 1968, residing professionally in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

c.- Mr Bernd JANIETZ, director, born in Golsar on July 26<sup>th</sup>, 1948, residing professionally in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.20 p.m..

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mil neuf, le deux septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEOVIA LOGISTICS S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet,

constituée selon les lois luxembourgeoises en la forme d'une société anonyme par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en date du 27 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1280 du 27 juin 2007.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 127.532,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Mr Richard TROJAN, juriste demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (le "Président").

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutatrice Ms Kathya WRIGHT, employée privée demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression des catégories d'actions
- 2.- Modification de l'article 5.1. des statuts.
- 3.- Suppression de l'article 6.6. et renumération des points suivants de cet article.
- 4.- Modification des articles 7.1; 7.2.; 7.3.1.; 7.3.2.; 8.1.; et du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts
- 5.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer les différentes catégories d'actions et de modifier en conséquence l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) représentées par quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) Actions (les "Actions"), d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer l'article 6.6. et de renuméroter les points suivant de cet article.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 7.1; 7.2.; 7.3.1.; 7.3.2.; 8.1.; et du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts qui auront la teneur suivante:

**" Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.**

7.1 Le nombre de membres du conseil d'administration ne pourra excéder cinq (5), qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2. La majorité des membres du Conseil d'administration devront toujours résider à Luxembourg. Toute nomination d'administrateur qui ne respectera pas les dispositions cet article 7.2. sera nulle en non avenue.

7.3.1 Les membres du Conseils d'administrateurs peuvent être réélus.

7.3.2 En cas de vacance d'un poste d'un Administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, une autre Administrateur désignera un nouvel Administrateur."

"8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration."

" **Art. 11. (Demier paragraphe).** La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend connaissance de la cession de parts entre Geopark SA et IS Projects Two suivant acte de cession de parts date du 30 juin 2009, (la "Cession de Parts" entre Geopark SA, une société existant et gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à 1, rue de La Chapelle, L-1325 Luxembourg et IS Projects Two S.à r.l., une société existant et gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, par laquelle Geopark a vendu à IS Projects Two S.à r.l. toutes ses actions qu'elle détenait dans la Société, qui devient ainsi associé unique de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confirme comme administrateurs pour une durée de six (6) ans:

a.- Mr Stephen LAWRENCE, directeur, né à Londres le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

b.- Mr Pii KETVEL, directeur, né à Helsinki le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

c.- Mr Bernd JANIETZ, directeur, né à Goslar le 26 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.20 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. TROJAN, M. MAYER, K. WRIGHT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36392. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126266/184.

(090152412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**VHC Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6784 Grevenmacher, 4, rue Adolphe Berens.  
R.C.S. Luxembourg B 51.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009126267/12.

(090151921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Dan Four S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 145.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009126628/14.

(090152328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Compagnie du Téléphone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.292.675,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 112.055.

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous seing privé en date du 18 septembre 2009 que M. Daniel Abittan, né le 27 mai 1951 à Casablanca (Maroc), demeurant au 15, chemin de la Falaise, 1096 Gland (Suisse), a transféré sept millions cinq cent soixante-dix mille cent quarante (7.570.140) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à Orange Participations, société anonyme au capital social de 869.455.965 euros, dont le siège social est situé 6, place d'Alleray, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 668 432.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour COMPAGNIE DU TELEPHONE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009126112/19.

(090152087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009126867/12.

(090152603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Kidolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.102.

Les comptes annuels au 30.09.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009126868/10.

(090152937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Immobilière Four Tops S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.462.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126869/10.

(090152931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Attitude Studio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.526.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126870/10.

(090152966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Quentin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009126874/11.

(090152593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 6, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.483.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 octobre 2009.

*Pour STAR SHOES SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009126865/13.

(090152614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009126816/10.

(090152512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009126817/10.

(090152511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009126818/10.

(090152510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Audubon Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009126819/10.

(090152508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.467.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 184 du 2 mars 2000.

Les comptes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No.1) S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009126796/14.

(090152455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Arpio- Société Etrangère de Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009126797/15.

(090152454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.03.2009 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 28.07.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2009.

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009126793/13.

(090152459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Silver Star S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Les comptes annuels clôturés au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009126804/12.

(090153170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**Lux Délices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 20, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 92.362.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2009*

**1) RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Fabrice PONCELET, né le 27 décembre 1966 à Mont Saint Martin (F), demeurant à 26, Rue de Paris, F-54440 Herserange est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine DIDONNA, né le 22 juillet 1967 à Thionville (F), demeurant à 324, Rue François Poncin, F-57390 Audun-le-Tiche est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Albin PINCHI, né le 12 décembre 1953 à Briey (F), demeurant à 22A, Rue de Godier, F-57140 Norroy-le-Veneur est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

**2) RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE**

- Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Antoine DIDONNA, né le 22 juillet 1967 à Thionville (F), demeurant à 324, Rue François Poncin, F-57390 Audun-le-Tiche est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Albin PINCHI, né le 12 décembre 1953 à Briey (F), demeurant à 22A, Rue de Godier, F-57140 Norroy-le-Veneur est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

**3) RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE**

- Le mandat de commissaire de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., avec pour numéro de registre de commerce B 73846 et siège social, 18 B, Rue de la Chapelle, L-8017 Strassen est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Antoine DIDONNA

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009126130/33.

(090152191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**5M Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.264.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009126069/20.

(090151426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**United in Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2009*

En date du 21 septembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Louis Dreyfus Finanz AG, Monsieur Claude SERRA, Monsieur Juan Antonio SAMARANCH et Monsieur Jörg MOHAUPT de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Nicole JUNKERMANN, née le 27 avril 1975 à Dusseldorf, Allemagne, résidant au 3, avenue de la Grande Bretagne (bâtiment Les Florales), 98000 Monte Carlo, Monaco, en tant que Présidente du Conseil de gérance et nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;

- de nommer Monsieur Stéphane MORELLE, né le 15 juillet 1975 à Thionville, France, résidant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Nicole JUNKERMANN,

- Monsieur Stéphane MORELLE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

United in Sports Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009126116/26.

(090152076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**L.H. Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-7411 Ansembourg, Château d'Ansembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.006.

—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2009*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 6 juillet 2009 que:

- Le mandat de Mademoiselle Marie-Laure DAULCLE, domiciliée 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg, comme commissaire de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2010.

- Les mandats de:

\* Monsieur Atsushi MIZUSHIMA, domicilié 65, via Aristotele, I-20128 Milan

\* Monsieur Osamu NAKAMURA, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

\* Monsieur Christophe DEAGE, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

\* Monsieur Alberto MAY, domicilié 10, rue de la Vallée, L-7411 Ansembourg

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2010.

Les administrateurs ont la capacité par leur signature conjointe deux à deux (2 signatures nécessaires et suffisantes) d'engager financièrement L.H. EUROPE pour des montants illimités.

Monsieur Christophe Déage pourra engager financièrement L.H. EUROPE par sa seule signature jusqu'à un montant d'EUR 15.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009127052/26.

(090153035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

---